



Emplois de Vie Scolaire Quel avenir après le 30 juin ?

Les centaines d'emplois de vie scolaire (EVS) sont aujourd'hui en postes dans le Rhône. Ils aident à la scolarisation des élèves handicapés, les directeurs dans leurs tâches administratives, les collègues dans le fonctionnement des écoles et des classes (sorties scolaires, BCD...). Tous les contrats des EVS se terminent le 30 juin et nul ne sait ce qui se passera après le 30 juin.

Les EVS accomplissent au mieux chaque jour les tâches diverses et variées qui leur sont confiées et ce malgré le manque de formation pour certains, formation qu'on leur avait promise.

Les EVS contribuent au bon fonctionnement et déroulement des écoles, leur collaboration est souvent précieuse auprès des directeurs, des collègues enseignants mais surtout auprès des enfants et des parents, qui sont parfois désorientés ou démunis.

Les EVS, les écoles, les enfants doivent connaître au plus tôt la date du renouvellement des contrats d'EVS, la validation de leurs acquis et la fin de ces emplois considérés comme précaires, qui sont pourtant si nécessaires.

Y aura-t-il 50 000 chômeurs de plus à compter du 1er juillet prochain ?

Nous demandons donc :

- Que le Préfet du Rhône informe au plus vite les EVS et les écoles sur le nombre d'EVS qui seront reconduits dans leurs fonctions après le 30 juin.
- Que de véritables moyens soient mis en place pour pérenniser ces nouveaux métiers qu'exercent aujourd'hui les EVS.

Nom	Ecole	Fonction	Adresse Ville	Signature